



VILLE D'AUBANGE

Annexe 25



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur **Mathieu LIMPACH** et Madame **Sherilyn NICOLAS** [REDACTED]

Le terrain concerné est situé Rue Georges Gillet, 7 à 6790 AUBANGE, et cadastré 1e division, section A n°2527E4.

Le projet consiste en la **construction d'une annexe et aménagements des combles**, et présente les caractéristiques suivantes :

Motif(s) de l'annonce de Projet :

** Ecart(s) au Guide Communal d'Urbanisme :*

- toiture plate de l'annexe ;
- horizontalité des baies ;
- hauteur de la toiture portée à 3,15 mètres.

** Ecart(s) au Permis d'Urbanisme :*

- pose de clôture en zone de cours et jardins ;
- linteaux en briques horizontales

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h à l'adresse suivante : Service urbanisme, Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service Urbanisme (téléphone : 063/43.03.10, mail : urbanisme@aubange.be, dont le bureau se trouve Rue Haute n° 22 à 6791 Athus.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/08/2026 au 06/09/2026 au Collège communal (référence du dossier 142/26) : la présente annonce de projet sera affichée sur le terrain, par le demandeur, à front de voirie et lisible de celle-ci, **à partir du 17/08/2026** et pendant toute la durée de l'annonce de projet.

- soit par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Rue Haute - ATHUS n°22 à 6791 Athus
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aubange.be

Situation existante et projetée en façade arrière

